$\label{local-loc$

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2023

PRESENTS:

M.M.CAPRASSE, Bourgmestre-Président;
J.DEVILLE, M.KNODEN, P.CARA, J.GUILLAUME,
Echevins;
C.FETTEN, C.PHILIPPART, M.PHILIPPE,
A.LAMBORELLE, A-S.GADISSEUX, N.GERADIN,
V.PENOY, C.CRINS, F. MATHURIN, P. DUBUISSON,
F. MARVILLE, M.BUYTAERT, Conseillers communaux
J-Y BROUET, Directeur général

OBJET:

Assemblée générale ordinaire d'IDELUX – Développement le 20/12/2023

Ordre du jour

Délégation aux représentants de la Commune de reporter les décisions à l'AG

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement les articles L1523-1 à L1523-27 relatifs aux intercommunales ;

Vu la convocation adressée par l'Intercommunale IDELUX – Développement aux fins de participer à l'Assemblée générale ordinaire d'IDELUX – Développement qui se tiendra le 20/12/2023 à 10h00 au Quartier Latin, rue des Brasseurs 2 à 6900 Marche-en-Famenne ;

Considérant que la Commune est membre de l'intercommunale IDELUX – Développement;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Considérant que l'ordre du jour de l'Assemblée générale porte sur :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2023 ;
- 2. Rapport d'évaluation du plan stratégique 2023-2025 approbation ;
- 3. Fixation de la cotisation pour alimenter le fonds d'expansion économique en 2024 ;
- 4. Approbation de la cession des parts de l'ATLB vers la Province de Luxembourg ;
- 5. Divers

Sur proposition de Nicole GERADIN, Conseillère communale, Après en avoir délibéré, par oui, non, abstention ; DECIDE :

<u>Article 1</u>: De marquer son accord sur <u>chacun des points</u> inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 20/12/2023, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes, à savoir :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2023
- 2. Rapport d'évaluation du plan stratégique 2023-2025 approbation.
- 3. Fixation de la cotisation pour alimenter le fonds d'expansion économique en 2024
- 4. Approbation de la cession des parts de l'ATLB vers la Province de Luxembourg
- 5. Divers

<u>Article 2</u>: De charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil Communal du 29.01.2019, de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale ordinaire d'IDELUX – Développement.

Article 3: De charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunal IDELUX – Développement, avant l'Assemblée générale.

FAIT EN SEANCE PUBLIQUE, DATE QUE DESSUS:

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général, (s)J-Y.BROUET

Le Président, (s)M.CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME:

Le Directeur Général, J-Y.BROUET Le Bourgmestre, M.CAPRASSE